

LE MOUVEMENT SOLIHA ALERTE SUR LES CONSEQUENCES DU PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION EN MATIERE D'INTEGRATION.

Le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » méconnaît les réalités de vie des personnes migrantes et leur apport à la société française.

SOLIHA alerte sur les effets désastreux qu'induirait le projet de loi s'il était adopté, du fait de la précarisation immédiate de milliers de personnes.

En effet, parmi l'ensemble des mesures restrictives pour les droits des personnes migrantes, la condition de résidence de cinq ans préalable à l'obtention des prestations familiales et des aides personnalisées au logement (APL), compromettrait de façon drastique l'insertion de milliers de personnes, qui seraient alors dans l'impossibilité d'accéder à un logement, social ou d'insertion, faute de pouvoir assurer le paiement des loyers.

Priver les personnes en situation régulière des prestations sociales durant cinq ans, revient à les condamner à la rue, à l'emprise des marchands de sommeil ou à végéter dans des centres d'hébergement déjà saturés.

Ces mesures ne servent qu'à renforcer la stigmatisation de personnes contraintes de quitter leur pays d'origine pour survivre.

Engagé depuis de nombreuses années dans l'accueil et l'intégration de personnes réfugiées, le Mouvement SOLIHA tient à rappeler que les valeurs d'accueil et d'intégration font partie des principes républicains de notre société que le projet de loi, dans sa version actuelle, remet en cause.

SOLIHA s'associe donc aux appels à la raison des fédérations, unions et associations qui demandent le retrait du projet en cette journée internationale des migrants.

Contact presse : Thomas Bachelet, Responsable communication
à la Fédération SOLIHA : t.bachelet@solih.fr – 06 60 18 44 36

Fédération SOLIHA - SOLIHA.fr
10, rue du Plâtre – 75004 Paris



Les 124 associations SOLIHA sont présentes en France hexagonale et Outre-mer. Inscrit dans l'ESS, SOLIHA favorise l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Il agit également auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses habitat adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.